

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Fleurance (Gers), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Fleurance (Gers), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 218;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16902\\_t1\\_0218\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16902_t1_0218_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

publiques : elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Renvoi au comité de Salut public (33).

## 26

La société populaire de Reims [Marne], demande que tous les prêtres soient tenus de vider les presbytères qu'ils occupent, et de se retirer dans les lieux de leur naissance; que les communes qui ne feront pas la renonciation portée par la loi, ne pourront jouir des avantages qu'elle procure.

Renvoi au comité des Finances, section d'aliénation (34).

## 27

Les représentants du peuple détenus dans la maison d'arrêt des Ecossais écrivent au président de la Convention nationale en date du 8 vendémiaire, qu'ils font passer plusieurs exemplaires d'un écrit qu'ils publient, et qu'ils adressent à la Convention : ils espèrent, disent-ils, qu'on voudra bien lui en donner connoissance, et être auprès d'elle l'interprète de leurs sentimens.

Renvoyé aux comités de Sûreté générale, Salut public et Législation (35).

## 28

On fait lecture de deux tableaux des biens nationaux vendus par le directoire du district de Nancy [Meurthe].

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (36).

L'agent national du district de Nancy annonce à la Convention que, depuis le mois de brumaire de l'an deuxième, époque de l'ouverture des ventes, jusqu'au premier vendémiaire de l'an troisième, les biens d'émigrés vendus se portent à un total de 5 599 713 L sur des estimations de 2 185 343 L (37).

L'agent national du district de Nancy annonce à la Convention que depuis le 17 janvier 1791 (vieux style) jusqu'au 3 vendémiaire de l'an troisième, le total des ventes des biens nationaux s'élève à 8 820 000 L 19 s. 4 d. sur des estimations de 4 368 319 L 12 s. (38)

(33) P.-V., XLVI, 224.

(34) P.-V., XLVI, 224-225. *Mess. Soir.*, n° 775.

(35) P.-V., XLVI, 225.

(36) P.-V., XLVI, 225.

(37) *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(38) *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2).

## 29

La société populaire de Fleurance [Gers], félicite la Convention nationale d'avoir abattu la tête d'un dictateur homicide qui vouloit jeter sur la France le voile de la barbarie et de la férocité. Législateurs, dit-elle, l'ignorance est une conspiration; l'instruction est nécessaire à la liberté; ouvrez les sources où la jeunesse pourra se former aux bons principes et aux arts.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (39).

Les citoyens composant la société populaire de Fleurance, district de Lectoure, département du Gers, écrivent à la Convention nationale :

Législateurs, votre courage vient de remporter sur la tyrannie une victoire mémorable qui occupera les plus intéressants feuillets de notre histoire; vous avez livré au glaive de la loi les têtes du dictateur et de ses complices; elles sont tombées : nous vous en renouvelons nos actions de grâce. Nous venons vous prier aujourd'hui de fixer votre tendre sollicitude sur l'instruction publique. Déjà le nuage mortifère de l'ignorance semble vouloir s'épaissir sur une terre depuis longtemps illustrée par les productions de l'esprit humain, et à laquelle il ne manquoit, pour tout éclipser, que l'inauguration de la liberté et de la vertu. Partout les enfans, cet espoir de la république, abandonnés à eux-mêmes, languissent sans instruction et sans culture, et attendent dans les bras de la nullité l'âge où la patrie est en droit de les appeler au développement des principes et des talens militaires, ou à l'exercice des fonctions publiques. Cependant, ajoute cette société, là où il faut des hommes pour exécuter et obéir, il faut des hommes pour conduire et pour gouverner : rarement la nature supplée à l'instruction; c'est à celle-ci à finir ce que celle-là n'a qu'ébauché. Au milieu des tyrans coalisés au dehors, et en proie aux conjurations du dedans, qui donc nous éclaireroit sur les projets des ennemis de la république, si son flambeau venoit à s'éteindre? Représentans, continue-t-elle, chez un peuple libre, l'ignorance est une conspiration; que toutes les sources dont peuvent découler le patriotisme et les connoissances, soient enfin ouvertes à la jeunesse pour la former à la nature et aux arts; que toutes les lumières brillent à la fois d'un bout de la France à l'autre pour éclairer les citoyens et préserver le peuple d'erreurs; alors la liberté sera parmi nous à jamais inébranlable, et la nation française, se surpassant elle-même, deviendra de plus en plus l'ornement de l'univers, le modèle de tous les peuples, et l'école de tous les hommes (40).

(39) P.-V., XLVI, 225.

(40) *Bull.*, 16 vend.; *C. Eg.*, n° 781; *Ann. Patr.*, n° 646.